COMMUNE DE SAINT-DENIS DGA ST

CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedi 23 juin 2018 Rapport n° 18/3-035

OBJET

Travaux de réfection des installations électriques des bâtiments communaux Approbation du projet et de la procédure Autorisation de lancer la consultation et de signer les actes

Depuis de nombreuses années, la Ville conclut des marchés avec des prestataires pour la réalisation de différentes interventions électriques, à savoir :

- levées des réserves électriques suites aux rapports des divers organismes de contrôle ;
- interventions sur l'ensemble des bâtiments communaux, afin de garantir le bon fonctionnement des équipements électriques.

Ces interventions contribuent à la mise en conformité électrique du patrimoine communal et à la sécurité des usagers.

Le marché arrivant à terme cette année, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour assurer la continuité des travaux de réfection des installations électriques.

La Délibération n° 18/1-032 du 23 février 2018 est modifiée comme suit :

Le marché est conclu pour une année ferme à compter de la date de notification. Sauf dénonciation expresse du pouvoir adjudicateur, le marché est reconduit tacitement une fois pour une durée d'un an sans que la durée totale du marché n'excède deux ans.

L'enveloppe financière prévisionnelle est de 600 000 € HT par an et par lot.

Le marché comporte deux lots, pour un montant cumulé de 2 400 000 € HT sur deux ans.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le lancement de la procédure ;
- 2° de valider la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (articles 25, 78 et 80 du Code des Marchés publics) ;
 - marché composé de deux lots;
 - marché à bon de commandes, sans montant minimum, ni montant maximum ;

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20180623-183035-DE Date de télétransmission : 29/06/2018 Date de réception préfecture : 29/06/2018

- durée du marché : de la date de notification, pour une durée d'un an reconductible de manière tacite sur un an, sans que la durée totale n'excède deux ans ;
- l'enveloppe budgétaire : le montant de chaque lot est de 600 000 € HT, soit un montant total sur deux ans tous lots confondus de 2 400 000 € HT;
- 3° de m'autoriser ou mon représentant à signer le marché, à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement du marché lorsque les crédits sont inscrits au Budget et à signer tous actes y afférents.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20180623-183035-DE Date de télétransmission : 29/06/2018 Date de réception préfecture : 29/06/2018

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedi 23 juin 2018 Délibération n° 18/3-035

OBJET

Travaux de réfection des installations électriques des bâtiments communaux Approbation du projet et de la procédure Autorisation de lancer la consultation et de signer les actes

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 18/3-035 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur JAVEL François au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le lancement de la procédure de consultation pour les travaux de réfection des installations électriques des bâtiments de la Ville pour une durée d'un an renouvelable une fois de manière tacite.

ARTICLE 2

Valide la procédure de passation et le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert ;
- marché composé de deux lots ;
- marché à bon de commandes, sans montant minimum, ni montant maximum ;
- durée du marché : de la date de notification pour une durée d'un an reconductible de manière tacite sur un an sans que la durée totale n'excède deux ans ;

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20180623-183035-DE Date de télétransmission : 29/06/2018 Date de réception préfecture : 29/06/2018 • l'enveloppe budgétaire : le montant de chaque lot est de 600 000 € HT, soit un montant total sur deux ans tous lots confondus de 2 400 000 € HT.

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son représentant à signer le marché, à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement de ce marché lorsque les crédits sont inscrits au Budget et à signer tous actes y afférents.

ARTICLE 4

Les dépenses seront imputées au Chapitre 023 - Article 2313 du Budget principal.

Signé électroniquement par : Le Maire 28/06/2018

(1)

Gilbert ANNETTE